

Retraites : un futur système au point pour les femmes ?

Le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye présente ce jeudi ses «recommandations» sur une refonte des régimes de retraite, envisagée par l'exécutif pour 2025 et présentée comme «plus égalitaire». Ce que contestent les opposants.

On peut prendre n'importe quel chiffre par n'importe quel bout, on arrive toujours au même résultat : même si la retraite, femmes et hommes restent inégaux. En 2017, tous régimes confondus, les pensions des premières (1 388 euros en moyenne) étaient 30% inférieures à celles des seconds (1 955 euros). Et encore : si on retranche les réversions versées en cas de décès de leurs maris, l'écart grimpe à 42%. Temps partiels choisis ou subis, moindres rémunérations et promotions... A cause des inégalités subies dans la vie active, les femmes resteront, si rien ne bouge, durablement moins bien payées à la retraite. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), en 2070, on sera encore à 12% de différence. De plus, parce qu'elles doivent souvent stopper leur carrière pour s'occuper des enfants (congé maternité ou parental), elles partent plus tard que les hommes pour obtenir une retraite à taux plein : 63 ans en moyenne contre 62 ans et 4 mois en 2018, selon la Caisse nationale

d'assurance vieillesse.

«Protéger les veuves»

Pour convaincre des bienfaits de la future refondation des régimes de retraite promise par Emmanuel Macron, l'exécutif promet de faire des femmes des «gagnantes» du futur système «universel» «par points» annoncé pour 2025. «Nous allons déjà faire en sorte que ce nouveau système soit plus redistributif et réduise les inégalités entre les pensions des hommes et des

femmes», affirmait en mars Jean-Paul Delevoye. Le haut-commissaire à la réforme des retraites rend publiques ce jeudi ses «recommandations» - le projet de loi n'est pas attendu avant la fin de l'année. Il devrait faire plusieurs annonces en faveur des femmes.

Dans sa première phase de «concertation», l'ex-chiraquien avait par exemple plaidé pour «orienter les droits familiaux», soit les bonifications lorsqu'on a des enfants ou qu'on s'en occupe, «vers le parent qui subit le plus les conséquences sur la carrière de l'éducation des enfants». «Aujourd'hui, la majoration pour un troisième enfant bénéficie par exemple en grande majorité à... des hommes ! pointe Laurent Pietraszewski, député LREM du Nord. Nous allons faire des propositions pour accorder des points dès le premier enfant, de manière équilibrée entre les parents, et pour que les congés parentaux soient davantage pris en compte.» Dans un rapport d'information consacré à la «séniorité des femmes», les députées Marie-Noëlle Battistel (PS) et Sophie Panonacle (LREM) alertaient aussi sur le futur des «pensions de réversion dans un régime par points, afin de protéger les veuves» : «La manière dont ces problématiques seront, ou pas, intégrées dans un régime par points [...] jouera un rôle majeur dans la détermination du niveau des pensions des femmes.»

Au-delà des mécanismes de correction, la majorité voudra surtout

prouver qu'un tel big-bang profitera «mécaniquement» à ceux qui touchent les pensions les plus basses, ce qui concerne en majorité les femmes. Et sur ce point, le débat promet d'être animé. Dans une note publiée en juin, l'Institut des politiques publiques (IPP) assure par exemple qu'«mécanismes de solidarité constants», les «femmes [seraient] plus largement bénéficiaires que les hommes». Explication : le passage à un régime par points «bénéficie[r] aux 40 % des individus aux plus bas salaires», ceux qui «ont [eu] des carrières plus heurtées», le plus souvent des femmes. Car «la règle actuelle des 25 meilleures années [sur laquelle on calcule les pensions des salariés du privé, ndlr] bénéficie aux personnes qui ont eu des carrières ascendantes : donc en majorité des hommes», explique Audrey Rain, économiste à l'IPP. Résultat, si les pensions de demain sont calculées en fonction de points engrangés tout au long de la carrière, les plus aisés

auront, une enveloppe constante, une pension moins importante qu'actuellement. Selon les défenseurs de la réforme, on pourra rebasculer une partie des sommes vers les moins aisés.

«Gamin de CM1»

Une vision des choses que réfutent totalement une partie des syndicats opposés à un système par points. *«Le gouvernement fait de la communication et vend des trucs ahurissants, s'indigne Philippe Pihet à FO. Aujourd'hui, on est sur les 25 meilleures*

↑ 15

années. Demain, sur 42 ans, on prendra les 25 meilleures, les 17 pires et on fera une moyenne. Même un gamin de CM1 comprend que ça fait moins !» «Cette réforme est une arme de guerre contre les femmes, dénonce Catherine Perret à la CGT. La règle des 25 meilleures années protège des accidents de la vie. Quant aux éléments de solidarité, 90% des femmes retraitées en touchent. Que vont-ils devenir ? Delevoye veut transformer les points liés à la maternité - donc réservés aux femmes - des points liés à l'éduca-

tion, à répartir au sein du couple. Mais, à la fin, un couple sur deux divorce...»

Si le gouvernement cherchait un thème pour diviser davantage les organisations syndicales, il est tout trouvé. Car la CFDT et l'Unsa es-timent, comme le gouvernement, que les changements en préparation devraient profiter à ceux qui sont le plus en difficulté. «Mais ça dépendra des mécanismes de solidarité retenus», nuance toutefois Dominique Corona (Unsa). «Pour connaître les effets

exactes, il faudra connaître l'ensemble du dispositif, souligne Frédéric Sève (CFDT). Mais c'est sûr qu'une femme cadre supérieur, elle, y perdra par rapport à un homme dans une situation précaire.»

A lire aussi Retraitées: «Je me retrouve avec une pension de 777 euros net par mois» ■

par Lilian Alemagna